

Subventions du service Economie-Emploi-Tourisme à l'Association Chemin des Sens et à Besançon Séjour Evasion

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Subvention à l'Association Chemin des Sens et convention

Le Chemin des Sens et de la Création Artisanale est l'une des composantes du dossier CHORUS retenu par l'Union Européenne dans le cadre de l'article 10 du FEDER.

Inscrit dans la charte de partenariat liant la Ville de Besançon à la Chambre de Métiers du Doubs, ce projet consiste à associer les artisans au patrimoine qui les entoure, dans un cheminement piétonnier de centre-ville, reliant le quartier de Battant à la Citadelle.

La Ville de Besançon et ses partenaires, dont le principal est la Chambre de Métiers du Doubs, qui a proposé son savoir-faire dans l'application de cette démarche, ont fourni aux artisans une méthode de travail visant à leur permettre d'accéder rapidement à leur autonomie.

Consécutivement à ce plan de formation, depuis le début de l'année 1999, une concertation a été engagée avec l'ensemble des participants pour mettre en place une structure juridique à même de conduire les opérations envisagées.

L'objectif recherché a été de responsabiliser l'ensemble des artisans, pour conduire, en partenariat avec la Ville et en toute transparence, les diverses actions.

C'est pourquoi le groupe d'artisans présents au départ de l'opération s'est constitué en association dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Doubs le 17 mai 1999.

Cette association a pour mission de préparer et de présenter à la Ville les projets et les budgets des actions qui seront effectuées en 1999 et de celles qui devront être réalisées dans le cadre de CHORUS.

Les relations entre la Ville et l'association seront dorénavant contractualisées par une convention.

Celle-ci, d'une durée de trois ans, précise les modalités de présentation du programme annuel, les conditions de participation de la Ville sous forme de subventions et éventuellement de prestations, les conditions de présentation des bilans technique et financier et du bilan d'activités.

En annexe, pour chaque action, est établie une fiche projet définissant la date, l'objet, le budget prévisionnel, le maître d'oeuvre, les interlocuteurs de la Ville, les prestations et actions de la Ville.

Pour l'année 1999, et après plusieurs réunions de travail, les actions suivantes, qui touchent principalement à la mise en place de la communication sont programmées :

- Création d'une symbolique d'identification et déclinaison d'une charte graphique
- Mise en place d'un support de communication grand public
- Charte d'accueil
- Evénement de lancement.

La participation municipale à ces actions sera de deux ordres :

- subvention à hauteur de 440 500 F à verser à l'Association Le Chemin des Sens. Elle sera prélevée sur le compte 92.824.6574. 97033.30200 et alimentée par un prélèvement de 416 160 F du compte 92.824.6042. 97033.30200 et de 24 340 F du compte 92.91.6042.30200

- soutien en prestations des services municipaux évalué à 18 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer tous documents à intervenir avec l'Association Le Chemin des Sens,
- engager la dépense, pour l'année 1999, suivant les modalités de la convention.

II - Subvention à l'Association Besançon Séjour Evasion

L'association Besançon Séjour Evasion a pour objet, en associant dans une démarche originale et unique en France, des hôteliers, des restaurateurs et des commerçants, d'inciter la clientèle suisse à venir consommer à Besançon et à y séjourner.

Outre son action de communication en direction des ressortissants helvétiques, partenaire de l'organisation de la rencontre des Terroirs Gourmands 1999, Besançon Séjour Evasion est désormais un partenaire actif de la dynamisation de la Ville de Besançon. Elle est en effet signataire de la convention liant la Ville de Besançon aux associations commerciales de centre-ville.

Le bilan d'activité de l'année 1998 fait apparaître une augmentation des prospects, la collaboration étroite avec le GIE Client Roi ayant une incidence forte sur la progression du nombre de visiteurs.

D'autre part, la prospection, qui se limitait dans un premier temps à la zone de la Ville de Neuchâtel et de sa périphérie, s'est élargie à la zone alémanique (canton de Berne principalement) et au canton de Vaud.

En outre, si le nombre de visiteurs a augmenté, ainsi que les chiffres d'affaires générés, le nombre d'adhérents, pour l'année 1999, est lui aussi en progression de 32 %.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 1999 s'élevant à 121 100 F sont couvertes par les recettes suivantes :

| | |
|---|----------|
| Cotisations | 56 100 F |
| Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs | 25 000 F |
| Ville de Besançon | 40 000 F |

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à cette association, pour l'année 1999, une subvention de 40 000 F TTC à prélever sur l'imputation 92.91.6574.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie- Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999